Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_026-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22

Ouverture de la séance
Présents : 21
Votants : 22
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
6 mars 2026

Date de la publication :
6 mars 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **6 mars 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAURAI - Mme MAUPILÉ - Mme LOTTON - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. DESHAYES (pouvoir à Mme BLIN)

Secrétaire de séance : Monsieur **Gérard GARDAN** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/026 : LOTISSEMENT DES ROLANDERIES – ATTRIBUTION DES MARCHES

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles relatifs aux marchés à procédure adaptée (MAPA),
Vu l'avis publié le lundi 22 décembre 2025 dans la rubrique d'annonces légales Ouest-France relatif à l' Aménagement du lotissement communal « Les Rolanderies » à Dompierre-du-Chemin,
Vu le dépouillement des offres reçues sur la plateforme MEGALIS dont la date limite de remise des offres était fixée au lundi 26 janvier 2026 à 12 heures 00,
13 entreprises ont proposé une offre dans le délai imparti.

Structure de la consultation : marché alloti de 3 lots

Rappel des critères de jugement des offres :

Valeur financière : 60% de la note finale
L'offre la moins-disante obtient la note maximale de **60 points.**

Les autres offres obtiennent une note calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Note maximale attribuée au critère (soit 60) X Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$$

Valeur technique de l'offre évaluée sur le mémoire technique : 40% de la note finale
L'évaluation du candidat est effectuée à partir du mémoire technique remise par celui-ci dans son offre. (**Note sur 100 pts**).

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il devra y être joint les documents ou renseignements suivants :

- Indications concernant les moyens humains et matériels affectés à la présente opération et précision du planning détaillé (phases de travaux / postes / nombre d'hommes / jour / matériel) : **20 pts**
- Note méthodologique indiquant les procédés d'exécution des tâches (moyens humains, matériels, matériaux, points d'arrêts, contrôles...), et l'organisation du chantier (analyse du site des travaux, phasage, déviations, sécurisation...) : **30 pts**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_026-DE

- Note indiquant les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène du personnel, des riverains et tiers : **15 pts**
- Provenance des fournitures avec références des fournisseurs correspondants, fiches techniques et sous-traitance déclarée ou envisagée : **15 pts**
- Impact carbone du chantier : Note détaillant les mesures mises en place par l'entreprise en faveur de la réduction des émissions des Gaz à Effets de Serre liées au chantier (Gestion des déchets, provenance des matériaux, utilisation de matériaux recyclés, déplacements, consommation des engins…) : **20 pts**

La Commission Municipale s'est réunie le lundi 26 janvier 2026 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres.

A l'issue de l'analyse des offres, conformément aux critères énoncés au règlement de consultation, la CAO propose de retenir les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 Terrassements - Voiries - Assainissement EP/EU :
Attribué à l'entreprise STPO pour un montant de 274 951.90 €HT (Base + PSE1)

Lot n° 2 Réseaux souples :
Attribué à l'entreprise MARC SA pour un montant de 55 356.50 €HT (Base)

Lot n° 3 Espaces verts :
Attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 12 444.58 €HT (Base + PSE1)

	OFFRES RETENUES		**ESTIMATION**	
	MONTANT HT	**MONTANT TTC**	**MONTANT HT**	**MONTANT TTC**
LOT 01 : Terrassement - Voirie - Assainissement EP/EU	**274 951,90 €**	329 942,28 €	**338 340,50 €**	406 008,60 €
LOT 02 : Réseaux souples	**55 356,50 €**	66 427,80 €	**73 595,75 €**	88 314,90 €
LOT 03 : Espaces verts	**12 444,58€**	14 933,50 €	**13 181,80 €**	15 818,16 €
TOTAL Base (Tranche ferme + Prestations Supplémentaires Eventuelles)	**342 752,98 €**	411 303,58 €	**425 118,05 €**	510 141,66 €

Par ailleurs, l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES est chargée par le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) de réaliser l'étude et les travaux électrique de renforcement Rue du Stade et du lotissement. Dans le cadre de ces travaux, ils vont reconstruire, sécuriser et renforcer le réseau électrique, pour le compte du SDE35.

A ce titre, une Convention portant mise à disposition de terrain, ainsi qu'une Convention de servitude de réseau souterrain, sont à signer.

Considérant que tous les lots ont reçu des réponses satisfaisantes de la part d'entreprises,

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :

Article 1 : Attribution des lots fructueux
Il est décidé de retenir les entreprises suivantes pour les lots désignés, conformément aux critères d'attribution et aux budgets prévisionnels alloués :

- **Lot n° 1 Terrassement - Voirie - Assainissement EP/EU : Attribué à l'entreprise STPO pour un montant de 274 951.90 €HT (Base + PSE1), soit une plus-value de 2 913.50 € HT**
- **Lot n° 2 Réseaux souples : Attribué à l'entreprise MARC SA pour un montant de 55 356.50 €HT (Base)**
- **Lot n° 3 Espaces verts : Attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 12 444.58 €HT (Base + PSE1), soit une plus-value de 1 548.20 € HT**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_026-DE

Article 2 : Exécution
La présente délibération sera notifiée aux entreprises retenues et fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 3 : M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer les marchés correspondants, ainsi que les 2 conventions avec le SDE35, et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 12/03/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS